

131.01

ED. COMPARADA

372.9866



MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO E SAÚDE

M/31
P1

Chocar

DISTRIBUIÇÃO

Situation de l'Éducation
Précolaire en Equateur

MINISTÉRIO DA EDUCAÇÃO E SAÚDE

P1

131.01

Situation de l'Education Préscolaire
en EQUATEUR

Renseignements fournis par :

Monsieur Ermel N. VELASCO
Directeur du Service des Statistiques
Ministère de l'Education
1367, Rocafuerte Street
QUITO

1er Septembre 1950

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

QUESTIONNAIRE I

Age de l'obligation scolaire : de 6 ans à 14 ans inclus.

Nombre d'enfants vivants au I.I.49

Renseignements non fournis

L'éducation des enfants au-dessous de l'âge scolaire obligatoire n'est pas organisée.

T A B L E A U I A - P E T I T S

Nom des Institutions	Département responsable
Renseignements non fournis	

T A B L E A U I B - S E C O N D S

Nom des Institutions	Département responsable
KINDERGARTEN	Organisées par l'Etat la Ville personnes privées

ENFANCE (de 0 à 18 mois ou 2 ans)

Contrôle de ces Institutions, autorités qui l'assurent	Nombre de ces établissements Publics : Privés	Nombre d'enfants inscrits au I.I.49 Publics : Privés
Renseignements non fournis		

ENFANCE (de 18 mois ou 2 ans à 6 ou 7 ans)

Contrôle de ces Institutions, autorités qui l'assurent	Nombre de ces établissements Publics : Privés	Nombre d'enfants inscrits au I.I.49 Publics : Privés
Il y a un contrôle du Gouver- nement.		
Le Ministère de l'Éducation Nationale est responsable en général de la régularité du fonctionnement de ces écoles	55 10	6.075 801 503

INDICATIONS sur le FONCTIONNEMENT
de CHAQUE CATEGORIE d'INSTITUTIONS

QUESTIONNAIRE II B : SECONDE ENFANCE
(18 mois ou 2 ans à 6 ou 7 ans)

I.- NATURE de l'INSTITUTION : KINDERGARTEN

a) Autorités responsables

1°- assurant le fonctionnement : l'Etat
la Ville
Personnes privées

2°- assurant le contrôle : Ministère de l'Education Nationale

b) Nombre des institutions dans le pays : 75

c) Conditions d'admission

Examen médical, vaccination

Age requis : à partir de 3 ans

Milieu social : mères travaillant ou non
30 sucres payables à l'inscription

d) Horaire

5 heures par jour : 3 le matin, 2 l'après-midi

Vacances - Vendredi et Samedi après-midi, dimanche. Fêtes civiles

Noël 15 jours. Pâques une semaine, jours fériés, Carnaval deux jours
deux mois à la fin des cours

e) Services rendus :

Service social - repas : fruits, parfois biscuits, beurre,
prix 1,20 sucre tous les six jours

Menus - Hiver : citronnade, sucre, pain beurré, irrégulièrement
du lait.

Service médical - inspection médicale deux fois par an. Pas de
renseignements sur les dossiers de santé.

f) Effectif

Moyenne du nombre d'enfants par établissement : 125

Nombre d'enfants maximum inscrits par professeur : 70

Nombre d'enfants minimum inscrits par professeur : 24

.../...

2.- PERSONNEL

1°- chargé de l'éducation

Professeurs : diplôme d'enseignement

2°- chargé du service social

Assistante sociale : diplôme d'assistante sociale

3°- chargé du service médical

Médecin : diplôme de médecin

4°- chargé des soins matériels

Domestique : certificat d'honnêteté

Pas de diplôme spécial pour travailler dans les kindergarten, le titre de professeur sou-entend que l'on a été préparé dans une école normale secondaire pendant 6 ans.

Conditions de travail

Chaque professeur travaille 26 heures par semaine

Les professeurs sont à la retraite à 60 ans

Leur retraite dépend de leurs années de service et de leur salaire

Rétribution : Professeurs minimum 470 sucres, maximum 845 - domestiques 250 sucres en moyenne

Le personnel enseignant des établissements pour les enfants d'âge préscolaire est le même que celui des écoles primaires.

3.- INSTALLATION MATERIELLE

Il n'y a pas de salles pour les jeux ni pour les repas. Dans quelques éta lissements il y a des jardins et des installations de jeux, principalement dans ceux appelés kindergartens expérimentaux Ces constructions ont un aménagement sanitaire.

Nous regrettons de n'avoir aucune documentation en ce moment. Tout a été distribué.

=====